



Assemblée communale

du 18 décembre 2024

Mme la Syndique, Sandrine Goumaz, salue cordialement les personnes présentes et souhaite la bienvenue aux membres de la commission financière et à son Président M. Fritz Glauser, aux membres du Conseil communal, et à Sabrina Papaux, boursière et Corinne Pasche, secrétaire. Elle a le plaisir d'accueillir M. Bernard Zurbuchen, architecte en charge du mandat d'études parallèles et M. Jacques Agustoni, Artefact urbanisme Sàrl, pour répondre aux questions relatives au crédit d'étude pour la nouvelle salle de sport. Elle annonce également la participation de M. Fabien Reinhard, Syndic de Torny et M. Gérald Clément, Conseiller communal pour la présentation du point 5 du tractanda.

Mme la Syndique confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 49 du 06 décembre 2024, par affichage au pilier public, par publication sur le site www.chatonnaye.ch, sur l'application IGlâne et dans le bulletin communal.

Le Conseil communal est représenté par :

Sandrine Goumaz, Syndique

Jean-Paul Rey, Vice-Syndic

Philippe Bertone, Alain Brahier, Eric Demierre, Jacques Maradan et Guy Vulliemin, Conseillers communaux

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale

Mme la Syndique rappelle l'ordre du jour

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2024
2. Information concernant le processus de fusion
3. Budget 2025
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
4. Crédit d'investissement – présentation, préavis de la commission financière, approbation
 - 4a crédit d'étude pour une nouvelle salle de sport
 - 4b crédit d'étude « concept Valtraloc »
 - 4c réfection route de Villarimboud – tronçon La Combaz
 - 4d rénovation de l'Auberge de la Croix-Blanche
 - 4e achat de tables pour la halle de gym
5. Présentation de l'avancement du projet « Transformation du bâtiment de l'administration communale de Torny »
6. Modification des statuts du SLPP-GV
7. Divers

Aucune remarque n'est apportée, Mme la Syndique déclare l'assemblée ouverte et nomme 2 scrutateurs, Mme Céline Brahier et M. Yannick Lander, qui comptent la présence de 74 citoyennes et citoyens (majorité absolue 38). Mme Goumaz déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2024

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2024 a été publié dans le bulletin communal et sur le site www.chatonnaye.ch, il n'est donc pas lu.

Mme la Syndique rappelle les points importants du procès-verbal et procède et demande d'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et l'assemblée est invitée à passer au vote. **Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.**

2. Information concernant le processus de fusion

Mme la Syndique présente le nouveau site internet du projet de fusion et récapitule les points importants :

Population : 1967 citoyens-nes au 04.11.2024

Superficie : 16.49 km²

Nom : Châtonnaye-Torny

Siège de l'administration communale : Middel

Répartition des sièges du Conseil communal : 3 sièges pour Châtonnaye, 4 sièges pour Torny

Coefficient impôts personnes physiques et personnes morales : 85%

Droits de succession et donations : 70%

Contribution immobilière : 2 ‰

Séances d'information à la population : 13.01.2025 à Middel et 14.01.2025 à Châtonnaye

Votation : 9 février 2025

3. Budget 2025

M. Philippe Bertone, Conseiller en charge des finances, présente le budget 2025 qui affiche un excédent de charges de CHF 395'096.16, principalement dû à l'explosion des charges liées et à l'augmentation des charges salariales.

Budget des résultats 2025	Charges	Revenus
0. Administration générale	53 3911.75	187 048.50
1. Ordre et sécurité publique, défense	136 230.15	43 800.00
2. Formation	1 563 838.70	163 000.04
3. Culture, sport et loisirs	56 532.29	834.00
4. Santé	487 863.90	4 000.00
5. Prévoyance sociale	478 288.80	3 600.00
6. Trafic et télécommunications	196 500.43	3 348.42
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	671 902.99	617 434.79
8. Économie publique	13 617.90	349.00
9. Finances et impôts	108 434.00	2 828 610.00
Total	4 247 120.91	3 852 024.75
Excédent	395 096.16	

Le budget 2025 prévoit

- Augmentation des charges liées (social, cycle d'orientation, écoles spécialisées et Association Glâne Région)
- Diminution des droits de mutation et de l'impôt sur prestations capital et absence de reprise de provision
- Engagement d'un employé communal, M. Jocelyn Terrapon, à 80%
- Augmentation de 20% du taux d'activité du personnel de l'administration.

Administration générale

Augmentation des charges principalement dues à :

- Augmentation de la charge salariale de 20%.
- Frais de perception des impôts qui seront à l'avenir facturés par le Canton
- Diminution des loyers pour pots commun
- Amortissement annuel de CHF 5'000.- pour l'étude aménagement centre village

Ordre, sécurité publique, défense

Augmentation principalement causée par les charges liées (frais curatelles et coût de fonctionnement AGR)

Formation

Augmentation principalement dues aux charges liées (amortissement du CO, salaires et transports scolaires)

Culture, sport et loisirs

Augmentation principalement dues aux charges liées et aux charges de la bibliothèque qui étaient précédemment comptabilisées dans le compte « frais de formation » (frais pour la bibliothèque de la Glâne : CHF 12'000.-, frais pour la bibliothèque de Châtonnaye : CHF 5'000.-)

Santé

- Augmentation des soins médicalisés et ambulatoires
- Amortissement du bâtiment de l'EMS de Siviriez

Prévoyances sociales

Augmentation liée à la construction du foyer de jour pour personnes âgées à Siviriez

Trafic et télécommunications

- Diminution des charges d'énergie grâce au LED
- Achat d'une remorque

Protection environnement et aménagement du territoire

- Aménagement du cimetière : travaux prévus en 2024 mais reportés au printemps 2025 dès réception de l'autorisation du service des biens culturels
- Diminution des revenus extraordinaires (gains immobiliers, droits de mutation et prestations sur capital)

Finances et impôts

Comme évoqué lors de la dernière assemblée communale, M. Bertone indique les valeurs selon indicateurs financiers au 31.12.2023

Indicateurs financiers	Valeurs	Valeurs indicatives	
Taux d'endettement net	245.31 %	> 150%	Mauvais
Degré d'autofinancement	475 %	> 100%	Très bon
Part des charges d'intérêts	2 %	0% - 4%	Bon
Dette brute par rapport aux revenus	217%	> 200%	Critique
Proportion des investissements	4 %	< 10%	Effort d'investissement faible
Part du service de la dette	8 %	5 % - 8%	Charges acceptables
Dette nette par habitant en francs	6'811.41	> 5'000 CHF	Endettement très important
Taux de financement	16%	10 – 20%	Moyen

Le taux d'endettement net est calculé non seulement sur les emprunts de la commune (constructions) mais également sur les dettes hors bilan (associations du district telles que l'EMS de Siviriez, le GAGN ...). M. Bertone indique que les demandes d'investissement qui sont à l'ordre du jour de l'assemblée ne font pas l'objet de suffisamment de liquidités, un emprunt à hauteur de CHF 530'000.- sera nécessaire pour le crédit d'étude de la nouvelle halle de sport et la rénovation de l'Auberge communale.

Mme la Syndique remercie M. Bertone pour la présentation du budget et donne la parole à l'assemblée.

M. Jacques Pittet : existe-t-il une planification globale des budgets pour les 2 Communes ?

Madame Goumaz indique que chaque commune prépare son propre budget. M. Bertone ajoute qu'une vue consolidée a été établie pour connaître la capacité globale d'investissement et d'emprunt des 2 communes.

Mme Goumaz signale que toutes les questions concernant les comptes de la fusion pourront être posées lors des séances d'information dédiées à la fusion.

Préavis de la commission financière

Mme la Syndique propose à M. Fritz Glauser, Président de la Commission financière, de donner lecture du rapport et du préavis.

M. Glauser informe que, le 3 décembre 2024, la commission financière s'est réunie au complet - à l'exception de M. Devaud, excusé. La commission a examiné le budget et les investissements prévus et remercie M. Bertone et Mme Papaux pour leurs explications précises et leur excellent travail.

Malgré une gestion rigoureuse, force est de constater que le budget se solde par un excédent de charges, principalement dû à l'augmentation des charges liées et à plusieurs amortissements différés à cause du COVID et de la situation géopolitique. La commission prend également note de la perception d'impôts par le Canton afin de s'harmoniser avec la Commune de Torny.

La Commission s'est inquiétée du déficit prévu (environ 9,5% du budget total) mais constate que, au vu des précédents exercices, ce déficit semble supportable. La commission émet donc un avis favorable à l'acceptation du budget de fonctionnement.

Mme la Syndique remercie M. Glauser et passe au vote : **le budget 2025 est accepté à l'unanimité.**

4. Crédits d'investissement

4a Crédit d'investissement N° 1/2024 pour un projet d'étude d'une nouvelle salle de sport Montant CHF 480'000.-

M. Maradan rappelle les 2 objets de l'étude aménagement centre village qui concernent ce crédit d'investissement, ainsi que la demande de crédit 4b « projet d'étude d'un concept Valtraloc ». Il rappelle que ces 2 objets sont totalement indépendants l'un de l'autre mais que, par cohérence, ces 2 objets devraient être acceptés ou refusés ensemble.

Il présente le crédit d'étude pour la réalisation de cette salle de sport et les arguments du Conseil communal :

- Taux d'occupation de la halle actuelle proche de 100% et difficulté de répondre à la forte demande
- Nécessité de mettre les installations aux normes
- Accès au public
- Cohabitation pour pouvoir organiser diverses activités culturelles
- Satisfaire les besoins des clubs sportifs

M. Bernard Zurbuchen prend la parole pour exposer les enjeux et le fond de la procédure. Ces travaux étant soumis au marché public, la commune a décidé de procéder par mandat d'étude parallèle (appel d'offres en exigeant la constitution d'une équipe entre les différents corps métiers (ingénieur, architecte, architecte paysagiste, représentant des autorités, enseignants et usagers) qui devront proposer un avant-projet à un collège d'experts. Ce collège retiendra 3 équipes qui soumettront chacune un projet final parmi lesquels sera retenu le projet définitif.

M. Maradan indique que le coût total de construction d'une nouvelle halle, ainsi que l'aménagement de la place du village est estimé à CHF 4'500'000.-.

Subventions cantonales minimum espérées : CHF 230'000.-, soit un coût total de CHF 4'270'000.-.

A cela s'ajoutent les coûts indirects liés à ce projet, soit la démolition de l'ancienne gendarmerie. L'investissement de CHF 480'000 fait en 2021 sera amorti d'environ 10% à fin 2025, restera donc un solde de CHF 430'000.-. La partie immeuble, soit environ 47% de ce montant, constituera une perte de patrimoine pour la Commune. Cependant le choix du second projet n'aurait pas eu de meilleur aboutissement puisqu'il aurait fallu déplacer le terrain de sport et le reconstruire pour un coût d'environ CHF 300'000.-.

Il précise que le crédit d'étude de CHF 480'000.- est compris dans le montant du crédit de construction et que la capacité d'investissement de la Commune se situe entre CHF 3'400'000.- et CHF 3'800'000.-

Si le crédit d'étude de CHF 480'000.- est accepté, il est raisonnable de penser que le crédit de construction de CHF 4'500'000.- le sera également le moment venu.

Afin de présenter les choses de manière totalement transparentes d'un point de vue financier et de permettre à l'assemblée de se prononcer en toute connaissance de cause, Mme Sandrine Goumaz passe à nouveau la parole au responsable des finances.

Philippe Bertone ajoute que l'endettement de la Commune est critique. Une amélioration doit être apportée dans les 5 prochaines années afin d'atteindre le ratio acceptable. La Commune n'a actuellement pas les liquidités et devra donc effectuer des emprunts. L'analyse financière faite par le Service des communes fribourgeoise s'est basée sur les exercices comptables 2019-2023 et **estime la capacité d'emprunt théorique, en conservant le taux d'imposition actuel, à CHF 1'928'219.-.**

Récapitulatif des coûts pour la création d'une nouvelle halle de sport :

CHF 4'500'000.- pour la construction

CHF 480'000.- pour l'amortissement de la Gendarmerie

./ CHF 230'000.- de subventions

Soit un coût de CHF 4'750'000.-

M. Philippe Bertone rectifie les chiffres énoncés précédemment : avec le taux d'imposition actuel, la capacité totale d'investissement est certes de CHF 3'512'368.- mais la capacité d'emprunt théorique pour Châtonnaye est de CHF 1'928'219.-. Il ajoute que l'ancienne salle et l'auberge de la Croix Blanche devront également être rénovées et l'unique solution pour trouver des liquidités va aboutir à une augmentation du taux d'imposition.

Mme Goumaz passe la parole à l'assemblée.

M. Philippe Déneraud : comment projeter des dépenses supplémentaires alors que le budget présente un déficit ?

M. Maradan explique que le Conseil communal, dans sa majorité, estime que la capacité d'investissement, dans le cadre d'une fusion des communes, permet les dépenses projetées. À la suite de la discussion avec la Commune de Torny, les 2 conseils arrivent à conclusion que ces investissements sont réalisables et qu'il est nécessaire de penser à l'avenir.

Mme Monique Schmid : en quoi la construction d'une nouvelle salle résoudra le problème du taux d'occupation ?

M. Maradan répond qu'il y aura 2 salles car l'objectif est de conserver l'ancienne salle et de la rénover.

M. Philippe Devaud : Il ne faut pas oublier que la halle polyvalente actuelle va continuer à coûter.

M. Maradan réplique que la construction de 2 nouvelles salles sur le site actuel aurait supposé un investissement encore plus important.

M. Jacques Pittet juge que l'emplacement en bord de route est une verrue et souhaite savoir quelles sont les sociétés du village qui utilisent la halle

M. Maradan cite déjà les sociétés de gym, volley et FC pour l'hiver. D'autres sociétés sont intéressées mais il n'est pas possible de trouver la disponibilité nécessaire.

Mme Goumaz ajoute qu'en journée, la halle est occupée par les écoles. Durant les 5 soirs de la semaine, la répartition se fait entre les nombreux groupes de gym, volley, sociétés culturelles, chœur mixte et fanfare. Il est actuellement difficile de répondre aux demandes des sociétés locales qui souhaitent s'étendre et il faut régulièrement trouver des arrangements entre les utilisateurs. La construction d'une nouvelle halle de sport est certes une bonne chose pour répondre aux besoins, cependant il faut également songer à rénover la halle actuelle et à ce jour, ce n'est financièrement pas possible, il faudra attendre encore quelques années.

Philippe Dénervaud souhaite connaître l'augmentation du taux d'imposition

M. Maradan répond qu'il n'est pas possible de l'estimer étant donné qu'il y aura d'autres critères pris en compte.

Mme Catherine Rouiller : Supposons que la fusion soit refusée, la capacité d'emprunt de la commune de Châtonnaye s'élèvera donc à CHF 1'900'000.-. Comment la Commune peut s'engager à dépenser CHF 4'500'000.- et pourquoi ne pas attendre le vote de fusion ?

M. Jean-Paul Rey prend la parole pour préciser que c'est la volonté du Conseil de concrétiser ce projet, qu'il y ait fusion ou pas, pour éviter que le village ne se meurt. Le rôle du Conseil est de proposer des projets afin d'offrir des infrastructures aux citoyens. Si la volonté de concrétiser un projet est présente, le financement sera possible. Il est nécessaire d'attendre les comptes 2024 et 2025 avant d'envisager une éventuelle hausse d'impôts.

M. Fritz Glauser explique que la commission financière avait à l'époque projeté une augmentation d'impôts pour 2021, 2022 ou au plus tard 2023. Cette augmentation a été évitée à cause du COVID et des guerres, il est maintenant nécessaire d'adapter le taux d'impôts, principalement à cause des charges liées. La halle n'est plus conforme aux normes actuelles, il est indispensable d'avoir une halle de gym fonctionnelle pour le cercle scolaire. Il se demande quelle serait l'issue en cas de refus du projet ?

Mme Goumaz répond que quel que soit le projet retenu (construction d'une nouvelle halle ou rénovation de l'ancienne), une augmentation d'impôts ne pourra pas être évitée en raison des charges liées. Elle en profite pour demander à M. Olivier Conus, Directeur des écoles, de répondre à la question de M. Glauser, à savoir ce qui se passe si la nouvelle halle est refusée car la halle n'est plus aux normes.

M. Olivier Conus explique que les écoles bénéficient des locaux communaux, il est donc compliqué de se positionner en tant que Directeur des écoles lorsque le projet est positif pour le bien des citoyens, mais pas réalisable en tenant compte de la capacité d'emprunt de la commune.

M. Philippe Dévaud : est-ce nécessaire de payer une étude alors que des plans existent pour des salles existantes ?

M. Maradan indique qu'à partir d'un certain montant, il est obligatoire de passer par un marché public et un projet personnalisé sera également mieux adapté à nos besoins

M. Zurbuchen ajoute que les plans existants ne peuvent être réutilisés car le terrain et l'implantation sont à chaque fois différents.

M. Claude-Alain Pittet : quel est le montant prévu pour la rénovation de la halle actuelle ?

M. Eric Demierre indique que les quelques appels d'offres déjà effectués peuvent déjà annoncer que 2 à 3 millions seront nécessaires, sans prendre en considération le remplacement du chauffage.

M. Jacques Pittet : quelle est la capacité totale d'investissement pour Châtonnaye ?

Mme Goumaz indique que la capacité totale d'investissement pour Châtonnaye s'élève à CHF 3'512'368.-

En cas de fusion, la capacité totale d'investissement des 2 communes sera d'un peu plus de CHF 11'000'000.-

M. Damien Rey argumente que de magnifiques centres sportifs ont été construits dans d'autres communes. Les problèmes financiers se sont certainement aussi posés. Nul besoin d'être trop prudent car dans ce cas, aucun projet ne se concrétise. Il est nécessaire de trouver le juste milieu et réfléchir à long terme. La construction de nouvelles infrastructures est nécessaire pour accueillir la population toujours plus nombreuse.

M. Michel Emmenegger déplore que le choix se soit porté sur une halle en bord de route qui ne permet pas de conserver les places de parc existantes.

M. Maradan indique que le déplacement du parking en dessous de la salle semble être la meilleure solution afin d'éviter la construction d'une salle près du quartier villas.

M. Laurent Knoepfli ajoute que 10 groupes différents de gym utilisent la halle et, selon la Fédération fribourgeoise de gymnastique, la salle actuelle n'est plus aux normes.

Mme Joëlle Conus ajoute que la salle actuelle est construite pour des activités scolaires et non pour des activités sportives (pas de galerie, pas accès spectateurs).

M. Roland Rey : est-ce une nécessité de démolir l'ancienne gendarmerie ?

M. Jean-Paul Rey indique qu'à l'époque, la commune a acquis le bâtiment pour être propriétaire du terrain. Lors de la révision du plan d'aménagement, le terrain a été zoné en zone d'intérêt général, l'ancienne gendarmerie n'est donc plus conforme à la zone acquise. Il est donc important de densifier le centre du village et le réaménager.

M. André Mauron précise que des locataires habitent dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Si la salle actuelle n'est plus dans les normes, ne pourra-t'on donc plus l'utiliser ?

Mme Goumaz précise que la halle actuelle pourra toujours être utilisée.

Mme Claudine Le Borgne relève que la salle actuelle ne permet pas d'organiser certaines manifestations de la Société de gymnastique.

Mme Goumaz remercie l'assemblée pour ces échanges et propose de clore la discussion. Elle passe la parole à la commission financière.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser rappelle que le rôle de la commission est de donner un avis consultatif uniquement sur l'aspect financier des investissements. Concernant ce crédit d'étude, la commission financière émet un avis favorable sur l'investissement de CHF 480'000.-.

M. Jacques Pittet s'étonne que la commission financière annonce se baser uniquement sur l'aspect financier et émette un préavis favorable.

Mme Goumaz répond que la détermination de la commission est basée uniquement sur le crédit d'étude et non sur le projet final. Elle passe donc en votation la demande de crédit d'étude de Frs. 480'000.-.

M. Jacques Pittet demande le vote à bulletin secret

Mme Goumaz cite la LCO (Loi sur les communes) - Art. 18 – point 2 Décisions – Vote

Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres

Mme la Syndique demande aux citoyens qui souhaitent un vote à bulletin secret de lever la main. Le vote à bulletin secret est admis étant donné qu'il est demandé par plus de 15 citoyens.

Chaque membre de l'assemblée reçoit un bloc de 3 feuilles (oui, non, blanc).

Les scrutateurs procèdent au comptage des bulletins et le résultat des votes est le suivant :

Oui	Non	Blanc
37	26	7

Mme la Syndique annonce que le crédit d'investissement est accepté.

Selon LCO, art 18 - point 4 – Décisions – Vote

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le Président départage.

**4b Crédit d'investissement N° 2/2024 pour un projet d'étude d'un concept VALTRALOC :
Montant CHF 50'000.**

M. Jacques Maradan présente le concept VALTRALOC (valorisation de traversée de localité). Châtonnaye est un village en zone ISOS et traversé par une route cantonale, le Canton exige donc une étude pour se conformer aux normes cantonales concernant l'aménagement du village (mobilité piétonne, arrêts de bus, accès au futur PAD Pré-Terrapon et stationnement des véhicules).

M. Maradan donne la parole à M. Agustoni, urbaniste, qui explique plus en détails ce concept conçu principalement pour prendre des mesures afin de respecter la vitesse autorisée, sécuriser la circulation, gérer les flux de circulation, mettre en valeur l'environnement urbain et favoriser d'autres usages de l'espace.

Mme Carmen Gremaud demande si la route de Villarimboud est prise en considération

M. Maradan indique que la réflexion est actuellement prévue pour la route cantonale et l'Impasse des Roches car plus le périmètre augmente, plus les coûts sont élevés.

Mme Vreni Fleury : y-a-t'il un arrêt de bus prévu en haut du village ?

Mme Goumaz indique que le projet est en cours. M. Alain Brahier a déjà pris des contacts en ce sens.

M. Philippe Dénervaud : est-il prévu de réaliser le projet VALTRALOC et la halle en même temps

M. Maradan répond qu'il est indispensable de développer les 2 projets de manières cohérentes. Il sera nécessaire d'élaborer un calendrier et mettre la priorité selon les urgences.

M. Damien Rey : le Canton participe-t-il au financement ?

M. Agustoni indique que le Canton participe aux coûts relatifs à la partie circulaire.

M. Jean-Paul Rey ajoute que les 2 arrêts de bus seront financés par l'Etat et le trottoir sur la route de Fribourg sera prolongé jusqu'aux nouvelles constructions.

M. Maradan précise qu'une étude sera prévue pour que le transport des élèves soit pris en charge par les lignes de transports publics régulières.

M. Jacques Pittet : est-il indispensable de faire une étude pour créer un trottoir ?

M. Maradan explique que le Canton a des exigences importantes lors de l'aménagement d'une route cantonale.

M. Sébastien Conus : où sont prévues les places de parc dans ce concept ? Les places sur la parcelle Mauron SA seront-elles toujours disponibles ? Il dénombre déjà 400 à 500 places publiques dans la Commune.

M. Maradan indique qu'il est prévu de déplacer le parking sur la parcelle au-dessous du terrain de sport. L'accord avec l'entreprise Mauron reste en vigueur et une solution de stationnement pour des événements exceptionnels va être étudiée. La planification du nombre de places sera étudiée en fonction des besoins, mais actuellement il évalue uniquement une centaine de places disponibles.

La parole n'est plus demandée, Mme la Syndique donne la parole à la Commission financière.

Préavis de la commission financière

M. Glauser indique que la commission financière émet un avis favorable et considère ce crédit supportable.

Mme Goumaz passe donc en votation la demande de crédit d'étude de Frs. 50'000.- :

Oui	Non	Abstention
62	5	7

Le crédit d'investissement est accepté.

4c . Crédit d'investissement N° 3/2024 pour la réfection de la route de Villarimboud – tronçon La Combaz : montants Frs. 40'000.-

M. Alain Brahier présente le projet d'investissement pour la réfection de la chaussée afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Mme Monique Schmid s'étonne que la limitation de vitesse n'ait pas été prévue jusqu'au terrain de foot.

M. Brahier indique que la demande a été refusée par le Canton qui exige un projet d'étude avant de se déterminer.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz demande lecture du rapport de la Commission financière.

Préavis de la commission financière

M. Glauser indique que la commission juge cet investissement supportable et émet un préavis favorable.

Mme Goumaz passe donc en votation la demande de crédit d'investissement de Frs. 40'000.-

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

4d Crédit d'investissement N° 4/2024 pour la rénovation de l'Auberge de la Croix-blanche, Montant CHF 50'000.-

M. Eric Demierre informe que l'ouverture du restaurant est prévue pour le 1^{er} février 2025. Afin de permettre au nouveau tenancier de travailler dans des conditions optimales, la commune souhaite effectuer quelques travaux et mises aux normes.

M. Michael Devaud : est-il prévu un appartement ?

M. Demierre indique qu'actuellement, il n'est pas prévu de rénover l'appartement.

Mme Vreny Fleury : une terrasse est-elle prévue ?

M. Demierre indique que le nouvel employé communal a soumis un projet qui va être réalisé au printemps.

Préavis de la commission financière

M. Glauser indique que la commission financière juge cet investissement bien réfléchi et nécessaire pour pouvoir ouvrir l'établissement. Elle émet donc un préavis favorable.

Mme Goumaz passe en votation la demande de crédit d'investissement de Frs. : 50'000.-.

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

**4e Crédit d'investissement N° 5/2024 pour l'achat de tables pour la halle de gym
Montant CHF 35'000.-.**

M. Eric Demierre explique que la décision est prioritairement prise à cause du poids et de la vétusté des tables existantes.

Mme Joëlle Plancherel rend attentive aux marques des roues de chariot sur un sol de salle de gym.

M. Demierre lui indique que le choix des tables tiendra compte du revêtement des sols.

M. Simon Benedetti demande ce qui est prévu de faire avec les anciennes tables.

M. Demierre indique qu'elles seront mises à disposition de la Jeunesse de Torny pour l'organisation de leur Giron de Jeunesse.

Préavis de la commission financière

M. Glauser indique que le matériel est complètement amorti, la commission financière a jugé cet investissement tout-à-fait adéquat et émet un préavis favorable.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz passe donc en votation la demande de crédit d'investissement de CHF 35'000.-

Le crédit d'investissement est donc accepté à l'unanimité moins une abstention.

En conclusion, M. Glauser remercie, au nom de la commission financière, le Conseil communal et la boursière pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année.

5. Présentation de l'avancement du projet « transformation du bâtiment de l'administration communale de Torny »

Madame la Syndique donne la parole à M. Fabien Reinhard, Syndic de la Commune de Torny et M. Gérald Clément, conseiller communal et responsable des bâtiments communaux.

M. Clément présente le projet, donne quelques précisions concernant les aménagements prévus et indique que le montant des travaux est estimé à CHF 2'300'000.- y compris l'ensemble des honoraires.

Un 1^{er} crédit d'étude de CHF 19'000.- a été voté en 2022 afin d'établir les plans de base et l'avant-projet. Un 2^{ème} crédit d'investissement de CHF 130'000.- a été alloué, en 2024, par l'assemblée communale pour pouvoir continuer l'étude et présenter un projet chiffré. Une mise à l'enquête préalable a été déposée car le bâtiment est protégé et le Service des biens culturels souhaite que les planchers soient conservés.

M. Roland Rey s'inquiète du sort des locataires actuels

M. Clément indique que la Commune est l'unique locataire du bâtiment.

M. Fabien Reinhard remercie le Conseil et l'assemblée pour leur avoir permis de présenter ce projet. Il précise que le projet a été voté il y a une année et qu'il était indispensable de pouvoir avancer dans ce projet avant le vote de fusion car ce bâtiment doit être rénové avec ou sans fusion. En cas de refus de la fusion, la surface au rez-de-chaussée est prévue pour y aménager un appartement. La possibilité de faire évoluer le projet reste ouverte.

Mme la Syndique remercie M. Reinhard et M. Clément pour leur présentation et passe au point 7.

6. Modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne-Veveyse)

M. Jacques Maradan indique que l'assemblée des délégué-e-s du 31.10.2024 a adopté l'arrêté concernant la révision des statuts du SLPP-GV (article 14 alinéa 1, lettres c), d), g) et h). Cette révision entrera en vigueur au 01.01.2025, sous réserve de l'approbation des communes et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le but de cette révision est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité et redéfinir le rôle des préfets

Madame la Syndique passe cette modification de statuts en votation

La proposition de révision des statuts de SLPP-GV acceptée à l'unanimité moins une abstention

7. Divers

Mme la Syndique donne la parole à M. Guy Vulliemin et Jean-Paul Rey pour donner quelques informations concernant leur dicastère respectif.

Guy Vulliemin

En charge de l'édilité, M. Vulliemin indique qu'une collaboration dès janvier 2025 a été mise en place avec les employés de la commune de Villarzel, ceci dans le but de :

- Transmettre les connaissances de plusieurs corps métiers
- Renforcer la sécurité en effectuant certaines tâches ensemble
 - Réduire la redondance en équipements
 - Améliorer l'entretien des villages

Il en profite pour rappeler qu'une collecte de sapins de Noël est organisée le lundi 6 janvier 2025.

Jean-Paul Rey

En tant que membre de la commission de mobilité de la Glâne, M. Rey présente les avantages du nouvel horaire des transports publics en Glâne. Il indique qu'en cas de fusion, une étude est prévue pour que les élèves se déplacent en transports publics.

Également membre du comité du GAGN, M. Rey informe des investissements qui ont été acceptés :

- Achats de nouveaux compteurs d'eau (CHF 260'000.- sur 10 ans)
- Assainissement captage STAP La Praly : CHF 900'000.-
- Remplacement des automates de la télégestion CHF 75'000.-

M. Simon Benedetti souhaite que la capacité des trains soit augmentée.

M. Rey indique que ces problèmes ne sont pas maitrisables au niveau communal.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz remercie chaque membre pour sa présence et son attention, ses collègues du Conseil, la boursière, la secrétaire et souhaite à chacun et chacune, de belles et joyeuses Fêtes de fin d'année.

M. Jean-Paul Rey, vice-Syndic, remercie Mme la Syndique pour avoir mené cette assemblée et les débats qui ont suivi, d'une main de maître et la félicite pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 23h15.

Au nom du Conseil communal



La Syndique :
Sandrine Goumaz



La Secrétaire :
Corinne Pasche